

quant des nominations à des emplois publics et surtout à des situations en vue, les services rendus à un parti politique ne devraient pas être seuls pris en considération, mais le choix des titulaires devrait être fait en tenant compte de leurs aptitudes et de l'intégrité de leur caractère.

Rejeté sur une division de 43 contre 70. Majorité 27.

LES PRODUITS DE LA FERME

No. 122.—29 juillet 1904. Page 742 des Procès Verbaux.

Amendement Smith : " Que le rapport du ministre du commerce fait voir que l'exportation des produits agricoles du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1903, a été de \$114,441,863 sur laquelle somme \$52,880,153 représentaient des articles périssables dont la valeur peut être et est dépréciée par suite de moyens défectueux de transport, laquelle dépréciation est, en définitive, supportée par les fermiers de ce pays.

" Que le gouvernement a absolument manqué de prendre avantage des occasions qui se sont présentées à lui au cours des sept dernières années de procurer aux fermiers du Canada des facilités de transport sûr et rapide, pour les produits de ferme de nature périssable, à des tarifs de fret très bas, et qu'il leur a ainsi causé une perte directe de plusieurs millions de piastres."

Rejeté sur une division de 38 contre 62. Majorité 24.

LA TAXE PAR TETE

No. 123—3 août 1904. Page 782 des Procès Verbaux.

Amendement Bell : " Que bien que les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1897 fussent de \$28,848,626.11. Savoir :

Douanes	\$19,478,247 19
Accise	9,170,378 92

(Comptes Publics, 1903 P. 54)

ou de \$5.57 par tête de la population, malgré les promesses du parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, de réduire les dépenses, les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1903, ont été de \$49,015,505.90, savoir :

Douanes	\$37,001,726 50
Accise	12,013,779 00

ou \$8.87 par tête de la population.

" De plus, il ressort du relevé du département des Finances que la taxe totale pour l'année expirée le 30 juin 1904 est de \$53,346,620.06, savoir :

Douanes	\$40,449,008 57
Accise	12,647,011 49

et pourra atteindre un total de \$53,800,000 ou \$9.57 par tête de la population, lorsque tous les relevés seront reçus.

" Que le gouvernement maintient les dépenses du pays à un chiffre hors de proportion avec l'augmentation de la population, de sorte que la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin, 1904 telle qu'indiquée dans le discours du ministre des Finances sur le budget, a atteint le chiffre élevé de \$66,000,000, savoir :

Compte consolidé	\$54,500,000 00
Compte capital	11,500,000 00

excédant de \$23,027,244 la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin 1897.

" Que la totalité des budgets pour l'année expirée le 30 juin 1904, est de \$77,774,009.56 et que près de \$15,000,000 de ces budgets ont été soumis à la Chambre le ou après le 25 juillet, alors qu'une étude consciencieuse des items n'est plus possible.

" Que cette Chambre regrette qu'en dépit des promesses faites par le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, de diminuer les taxes et les dépenses, le gouvernement maintient une ligne de conduite qui a pour résultat d'élever constamment le chiffre des taxes et des dépenses, et fait preuve, dans son administration d'un gaspillage et d'une extravagance qui ne peuvent que nuire sérieusement aux intérêts du peuple du Canada."

Rejeté sur une division de 45 contre 90. Majorité 42.